
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 décembre 2009 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
Mme Louise Cayer, Directeur du Service des loisirs et de la culture
Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19.h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

10.01 - Ouverture de la séance et invocation

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

CA09 16 0241

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

PROPOSITION PRINCIPALE :

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 DÉCEMBRE 2009

EN Y AJOUTANT LES DEUX POINTS SUIVANTS SOUS LA RUBRIQUE « AFFAIRES NOUVELLES » :

« 10.06 (A)

1093489018

AUTORISER LA PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU PROGRAMME « DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER »

« 10.06 (B)

1091909007

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CONCERNANT L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT AYANT POUR OBJET LA LOCATION D'UN BALAI DE RUE MÉCANIQUE »

ET EN Y RETIRANT LES POINTS SUIVANTS :

« **20.02**
CA09 16

CONTRAT SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

1091909037

« **40.03**
CA09 16

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189), NOTAMMENT AUX FINS D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DE L'ADOPTION DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL »

1091899021

AMENDEMENT PROPOSÉ :

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par **Aucun conseiller n'appui cet amendement**

D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 DÉCEMBRE 2009 EN Y APPORTANT LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LA PROPOSITION PRINCIPALE ET EN Y RETIRANT ÉGALEMENT LE POINT SUIVANT :

« **40.02**
CA09 16

RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT SUR LE TERRAIN DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET INTERGÉNÉRATIONNEL »

1095069008

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N'AYANT REÇU AUCUN APPUI, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE.

ADOPTÉ

10.02

Première période de questions du public

LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19H12 ET SE TERMINE À 19H52

CITOYEN	SUJET
Mme Elmina Bouchard	Remet copie de la promesse électorale du maire Tremblay. Demande quand la résolution du conseil d'arrondissement va être ratifiée par le comité exécutif
M. Pierre Lacerte	Location-achat du balai mécanique

CITOYEN	SUJET
	<p>Concours d'art public et sondage</p> <p>Suivi du dossier du 1030-1032 St-Viateur</p> <p>Note contribution littéraire de monsieur Pierre Joncas</p>
M. Pierre Joncas	Demande directive au SPVM pour assurer intervention policière suite aux actes de vandalisme et cambriolage sur Hartland entre Lajoie et Van Horne
M. Marc Vanier-Vincent	<p>Félicite Mme Nunes</p> <p>Demande si garantie bancaire reçue pour le 1235 Ducharme</p> <p>Rencontre d'information</p> <p>Demande le retrait du point 40.02</p>
M. Meyer Feig	Pose question à madame Forget concernant le fait qu'elle ne lui parle pas et qu'elle aurait fait beaucoup de demandes auprès des services
M. Jean Julio-De-Paquin	<p>Nombre de dossiers de PRAM déposés</p> <p>Proposition de branding pour Van Horne par monsieur Soland</p> <p>Actions au sujet d'un duplex abandonné et dangereux – Hutchison au nord de Van Horne</p>
M. Pierre Lacerte	Type de projet sur Hutchison au nord de Van Horne / Voyage à New-York
M. Marc Vanier-Vincent	Dossier camion-échelle discuté avec le maire de l'arrondissement qui veut l'obtenir
M. Meyer Feig	Demande si Mme Forget peut donner des directives à titre de conseillère

CA09 16 0242

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 24 novembre 2009

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes,

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 24 novembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA09 16 0243

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tenue le 26 novembre 2009

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes,

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 novembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

10.06 - Affaires nouvelles

10.06 (A)

CA09 16 0244 **Autoriser la participation de l'arrondissement d'Outremont au programme « Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER » et au projet de « Soutien aux réalisations locales » proposés par Hydro Québec**

ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

ATTENDU que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

ATTENDU que les municipalités participantes sont invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à l'arrondissement d'Outremont en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

ATTENDU que le montant de la subvention sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'arrondissement à collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »;

DE SOUMETTRE un projet mobilisateur à réaliser dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »;

DE DÉSIGNER, M. Sylvain Leclerc, chargé de communication, à titre de responsable de ce projet en lien avec Hydro-Québec tout au long de la campagne en cours du 16 mars au 15 septembre 2010;

D'AUTORISER Me Marie-France Paquet, directrice, Services administratifs et du greffe, à signer pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont, tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution;

D'AUTORISER l'arrondissement d'Outremont à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet désigné par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1093489018
(10.06A)

10.06 (B)

CA09 16 0245

Adjudication d'un contrat ayant pour objet la location d'un balai de rue mécanique à air pur sans opérateur à la firme « Accessoires Outillage Limitée », selon l'option « A », pour une période de cinq ans fermes, pour les années 2009 à 2013, en considération d'un montant approximatif de 296 872.20 \$

ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 2 mars 2009, le conseil d'arrondissement a accordé à «*Accessoires Outillage Limitée*» le contrat pour la location d'un balai de rue mécanique à air pur, sans opérateur, muni d'attache pour vide puisard, pour une période de cinq (5) ans fermes, tel qu'il appert à la résolution CA09 16 0045;

ATTENDU QUE ce contrat a été accordé suite à un appel d'offres. Cet appel d'offres comportait quatre options.

- Option «A»: Location-achat pour une période de cinq (5) ans avec valeur résiduelle de 40 000 \$;
- Option «B»: Location-achat pour une période de sept (7) ans avec valeur résiduelle de 40 000 \$
- Option «C»: Location pour une période de trois (3) ans incluant entretien et pièces excluant l'essence
- Option «D»: Location d'un balai en disponibilité jusqu'à la livraison du nouveau balai neuf (± 3 mois).

ATTENDU QUE les soumissionnaires avaient le choix de soumettre un prix entre les options «A» à «C» et obligatoirement pour l'option «D»;

ATTENDU QUE l'arrondissement se réservait le droit de choisir l'option de son choix;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire, soit «*Accessoires Outillage Limitée*», selon l'option «A», soit la location-achat avec valeur résiduelle de 40 000 \$, pour une période de cinq (5) ans fermes, pour les années 2009 à 2013 en considération d'un montant approximatif de 296 872.20 \$;

ATTENDU QUE l'option « A » de l'appel d'offres mentionne qu'il s'agit d'une location-achat pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE «*Accessoires Outillage Limitée*» a indiqué dans sa soumission, que s'il devenait adjudicataire du contrat, un contrat de crédit-bail entre l'arrondissement et la Banque de Nouvelle-Écosse devra être signé par les parties;

ATTENDU QUE la recommandation déposée au conseil ne mentionnait pas qu'il s'agissait d'une location-achat ni la personne autorisée à signer tout document nécessaire à cette transaction;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER le premier paragraphe de la résolution adoptée lors de la séance tenue le 2 mars 2009, portant le numéro CA09 16 0045 de la façon suivante :

« **D'AUTORISER** une dépense de 296 872.20 \$, taxes incluses, pour la **location-achat** d'un balai de rue mécanique à air pur, sans opérateur, muni d'attache-ments pour vide puisard, pour une période de cinq (5) ans ferme à raison de 4 947.87 \$ par mois comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

ET

D'AUTORISER M. PIERRE BEAUDET, DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT, À SIGNER POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, TOUT DOCUMENT NÉCESSAIRE À CETTE TRANSACTION; »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1091909007
(10.06B)

CA09 16 0246

Prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement d'Outremont

Me Marie-France Paquet, secrétaire d'arrondissement, indique qu'elle a reçu dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement suivants :

Madame la conseillère Céline Forget;
Monsieur le conseiller Louis Moffatt;
Madame la conseillère Ana Nunes;
Madame la conseillère Marie Potvin.

10.07 1093489015

CA09 16 0247

Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de sel pour le déglacage des chaussées et des trottoirs requis par le service des travaux publics pour la saison hivernale 2009-2010, selon l'entente corporative avec la Ville de Montréal portant le numéro 421616, suite à l'appel d'offres public # 09-11041 (GDD 1094671007). Un budget de 250 000 \$ (incluant la TVQ) est attribué pour la période de janvier à décembre 2010.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER l'achat corporatif, pour la fourniture et la livraison de sel pour déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2009-2010, avec la compagnie **Sifto Canada inc.**, pour un montant de **250 000 \$** (incluant la TVQ), (entente avec la Ville de Montréal no. 421616, suite à l'appel d'offres public # 09-11041, résolution CG09-0291, GDD 1094671007);

D'ACCORDER à **Sifto Canada inc.**, la commande au montant de 250 000 \$ (incluant la TVQ) selon l'entente avec la Ville de Montréal no. 421616;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1093489010

CA09 16 0248

Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2010

ATTENDU, l'article 16 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matières municipales (L.Q. 2008, c. 18) adopté en juin 2008, modifiant les articles 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont, pour l'année 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1093489011

CA09 16 0249

Ratification des dépenses supplémentaires au contrat de base ayant pour objet l'exécution de travaux arboricoles accordé à la firme «Paysagiste Roger Martel inc.» pour un montant total de 16 931.25 \$ pour l'année 2009

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 16 931.25 \$ pour le contrat de travaux arboricoles accordé à la firme «Paysagiste Roger Martel inc.» pour finaliser l'année 2009 et régler les factures en suspens;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1091909033

CA09 16 0250

Ratification des dépenses supplémentaires au contrat de base pour la tonte des gazons dans les parcs, terre-pleins, emprises de rues et autour des bâtiments publics et espaces verts accordé à la firme «Embellissement Nicky & Fils inc.» pour un montant total de 9 594.38 \$ pour l'année 2009

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 9 594.38 \$ pour le contrat de tonte des gazons accordé à la firme «Embellissement Nicky & Fils inc.» afin de finaliser l'année 2009;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1091909031

CA09 16 0251

Ratification des dépenses supplémentaires au contrat de base ayant pour objet la collecte et le transport des matières recyclables accordé à la firme «Rebut Solides Canadiens inc.» pour un montant de 19 129.88 \$

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 19 129.88 \$ pour le contrat de collecte et transport des matières recyclables accordé à la firme «Rebuts Solides Canadiens inc.» afin de finaliser le contrat qui venait à échéance le 30 juin 2009;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1091909035

CA09 16 0252

Ratification des dépenses supplémentaires au bon de commande no. 398575 pour l'élimination des résidus de balai mécanique au site «Recyclage Notre-Dame inc.», pour un montant total de 4 272.05 \$.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 4 272.05 \$ pour l'élimination des résidus de balai mécanique au site «Recyclage Notre-Dame inc.» étant dans l'impossibilité d'établir exactement, et à l'avance, les quantités de résidus de balai à disposer ;

D'AMENDER le bon de commande no. 398575 afin d'y ajouter le montant cité précédemment;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1091909034

CA09 16 0253

Ratification des dépenses supplémentaires au contrat de base ayant pour objet la collecte et le transport des ordures ménagères accordé à la firme «Services Matrec inc.» pour un montant de 23 124.75 \$

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 23 124.75 \$ pour le contrat de cueillette et transport des ordures ménagères accordé à la firme «Services Matrec inc.» afin d'avoir les provisions nécessaires pour payer la facture du mois de décembre 2009;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1091909038

CA09 16 0254

Ordonnance - Correctif relatif à la modification de la signalisation dans le cadre de l'implantation d'une piste cyclable sur le côté sud de la partie du chemin de la Côte-Sainte-Catherine comprise entre les avenues Vincent-d'Indy et Villeneuve et sur la partie de l'avenue Vincent-d'Indy comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Édouard-Montpetit (GDD 1091909006 - Résolution CA09 16 0122)

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER une ordonnance afin d'interdire l'immobilisation des véhicules sur la partie du côté nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine comprise entre l'avenue Villeneuve et un point situé à une distance de 23 mètres (environ deux espaces de stationnement) vers l'ouest ;

DE RETIRER la plage d'heure de 15h à 16h réservée pour les autobus scolaires sur la partie du côté est de l'avenue Vincent-d'Indy comprise entre un point situé à une distance de 197,5 mètres au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la limite sud du mini-parc Vincent-d'Indy ;

DE DEVANCER la plage d'heure, soit à partir de 15h, permettant le stationnement pour une durée maximale de 15 minutes sur la partie du côté est de l'avenue Vincent-d'Indy comprise entre un point situé à une distance de 197,5 mètres au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la limite sud du mini-parc Vincent-d'Indy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1095069006

CA09 16 0255

Ordonnance - Réglementation de stationnement sur le terrain du stationnement du Centre Communautaire et Intergénérationnel

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER une ordonnance afin de permettre le stationnement pour une durée maximale de 15 minutes sur la partie du côté nord du stationnement du Centre Communautaire Intergénérationnel comprise entre l'avenue McEachran et un point situé à une distance d'environ 42,5 mètres vers l'est;

D'INTERDIRE le stationnement sauf aux autobus sur la partie du côté nord du stationnement du Centre Communautaire Intergénérationnel comprise entre un point situé à une distance d'environ 42,5 mètres à l'est de l'avenue McEachran et un autre point à une distance d'environ 73 mètres vers l'est.

VOTE

Votent en faveur: Le conseiller Louis Moffatt et les conseillères Ana Nunes et Marie Potvin

Votent contre: La conseillère Céline Forget

ADOPTÉ

40.02 1095069008

CA09 16 0256

Règlement autorisant un emprunt de 150 000\$ pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement (bâtiment de la Sécurité publique 1431 Van Horne)

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Louis Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 150 000\$ pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement (bâtiment de la Sécurité publique 1431 Van Horne) », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, il y a lieu de demander la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1091867035

CA09 16 0257

Approbation sous résolution d'un projet d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 1269, avenue Van Horne

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au projet préparé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant la propriété sise au 1269, avenue Van Horne, laquelle approbation s'applique à la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'au plan joint au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1091899045

CA09 16 0258

Approbation par résolution de cinq projets d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 1075-1081, avenue Van Horne, 1087, avenue Laurier, 10, avenue Mc Culloch, 1564A, avenue Van Horne, 32, avenue Beloeil.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes de PIIA relativement aux cinq projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1075-1081, avenue Van Horne;
2. 1087, avenue Laurier;
3. 10, avenue Mc Culloch;

4. 1564A, avenue Van Horne;

5. 32, avenue Beloeil.

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1091899042

CA09 16 0259

Demande d'autorisation pour la démolition du garage détaché au 476, avenue Outremont, conformément au règlement 1176 portant sur les permis et les certificats.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER la demande de démolition du garage relative au projet inscrit à la liste ci-jointe préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine :

1. 476, avenue Outremont.

laquelle autorisation s'applique aux recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1091899043

CA09 16 0260

Avis de motion - Modification au règlement intitulé: "Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets et des matières recyclables", afin de modifier les heures de dépôt permises pour la collecte des déchets et matières recyclables

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cites et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Louis Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé: « *Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets et des matières recyclables* », afin de modifier les heures de dépôt permises pour la collecte des matières recyclables, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, il y a lieu de demander la dispense de lecture de celui-ci

40.08 1093489017

CA09 16 0265

Dépôt du rapport du directeur d'arrondissement sur les embauches et les départs d'employés pour les mois de septembre et octobre 2009.

Le rapport sur les embauches et les départs pour les mois de septembre et d'octobre 2009, sont déposés conformément au règlement AO-03.

50.01 1093773005

CA09 16 0261

Désignation de représentants de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du CLD « Les 3 monts »

ATTENDU QU'En vertu de l'article 4.1.2 du Règlement sur les règlements généraux du *Centre local de développement « Les 3 monts »*, deux membres issus du collège électoral formé des élus municipaux d'Outremont font partie des 13 membres votants du conseil d'administration d'Outremont.

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 2 novembre 2006, le conseil d'agglomération, par l'adoption de la résolution n° CG06 0452, a désigné madame la conseillère Ana Nunes ainsi que monsieur le conseiller Louis Moffatt à titre de représentants de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Centre.

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 4 février 2008, le conseil d'arrondissement, par l'adoption de la résolution CA08 160019, a désigné madame Marie Potvin en remplacement de madame Ana Nunes;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Céline Forget

DE DÉSIGNER madame Marie Potvin et monsieur Louis Moffatt, à titre de membres votant du collège électoral formé des élus municipaux d'Outremont, au sein du conseil d'administration du Centre local de développement "Les 3 Monts".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1093489016

CA09 16 0262

Nomination de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2), le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont est constitué d'un total de onze membres dont un ou deux membres du conseil de l'arrondissement, six professionnels de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes et trois ou quatre résidents de l'arrondissement.

ATTENDU QUE selon l'article 7 de ce règlement, la durée du mandat d'un membre de ce comité est de deux ans.

ATTENDU QUE l'ensemble des postes des membres se terminent et qu'il y a lieu de combler un certain nombre de ceux-ci afin de permettre au CCU de fonctionner dès le 10 décembre 2009.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE NOMMER, à titre de membre professionnel du comité consultatif d'urbanisme, les personnes suivantes :

- Monsieur Oscar Ramirez;
- Monsieur Peter Fianu;
- Monsieur Gilles Beauchamp;
- Monsieur Georges Adamczyk;
- Monsieur Jean-Marc Latreille;

DE NOMMER, à titre de membre résidant du comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes :

- Monsieur Alex Werzberger;
- Madame Françoise Hamel-Burrage;
- Madame Louise Letocha.

Et ce, pour une période de deux ans tel que stipulé par le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1091899044

CA09 16 0263

Appui à la Ville de Montréal dans sa demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique sur les liens entre le milieu de la construction, le milieu des affaires et la vie politique municipale

ATTENDU la résolution numéro CM09 0994, adoptée par le conseil de la Ville de Montréal, le 1er décembre 2009;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'APPUYER la Ville de Montréal, qui a par sa résolution numéro CM09 0994, adoptée lors d'une séance tenue le 30 novembre 2009, demandé au gouvernement du Québec de tenir une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de corruption qui circulent depuis plusieurs mois dans le processus d'octroi des contrats;

D'ACHEMINER cette résolution au conseil municipal ainsi qu'à tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA09 16 0264

Autoriser le passage du Relais de la flamme olympique le 10 décembre 2009

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER le passage du "*Relais de la flamme olympique*" et le ralentissement de la circulation automobile occasionné par cet événement et à cette fin;

DE PERMETTRE une dérogation au Règlement AO-21 *sur le bruit* et au règlement 1063 *concernant les prohibitions et nuisances*, article 2.f) afin de permettre le passage de la flamme olympique selon le parcours suivant :

- **tout au long du parcours empruntant le viaduc Rockland, l'avenue Davaar et l'avenue Bernard le 10 décembre 2009 entre 15h et 17h.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1093045011

Deuxième période de questions du public

LA DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20H14 ET SE TERMINE À 20H22.

CITOYEN	SUJET
M. Marc Vanier-Vincent	Demande décision finale sur le camion-échelle pour conseil de janvier Dossier d'ordre du jour sur internet
M. Jean Julio-de-Paquin	Dossier de la sculpture Querbes au nord de Bernard
M. Étienne Coutu	À quand l'adoption du chapitre Outremont dans le plan d'urbanisme Dossier du 1420 Mont-Royal
M. Pierre Lacerte	État du conseil sans papier

70.02

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h22

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 janvier 2010.
